



Commune de MONTECH
Département de Tarn et Garonne

Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de l'assainissement collectif

EXERCICE 2021

Commune de Montech
1 Place de la Mairie
BP 5
82700 MONTECH
Tél : 05.63.64.82.44

Rapport annuel relatif au prix et à la qualité du service public de l'assainissement collectif pour l'exercice présenté conformément à l'article L2224 - 5 du code général des collectivités territoriales et au décret du 2 mai 2007.
Les informations sur fond bleu sont obligatoires au titre du décret.

Tout renseignement concernant la réglementation en vigueur, la définition et le calcul des différents indicateurs peut être obtenu sur le site www.services.eaufrance.fr , rubrique « l'Observatoire »

Si les informations pré-remplies ne sont pas correctes, veuillez contacter votre DDT

Table des matières

1.	Caractérisation technique du service	4
1.1.	Présentation du territoire desservi.....	4
1.2.	Mode de gestion du service	5
1.3.	Estimation de la population desservie (D201.0).....	5
1.4.	Nombre d’abonnés	6
1.5.	Volumes facturés.....	7
1.6.	Autorisations de déversements d'effluents industriels (D.202.0)	7
1.7.	Linéaire de réseaux de collecte (hors branchements) et/ou transfert.....	8
1.8.	Ouvrages d'épuration des eaux usées.....	9
1.9.	Quantités de boues issues des ouvrages d'épuration (D203.0).....	10
2.	Tarification de l’assainissement et recettes du service	11
2.1.	Modalités de tarification	11
2.2.	Facture d’assainissement type (D204.0).....	12
2.3.	Recettes.....	14
3.	Indicateurs de performance	16
3.1.	Taux de desserte par le réseau d'assainissement collectif (P201.1)	16
3.2.	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P202.2B)	16
3.3.	Conformité de la collecte des effluents (P203.3).....	18
3.4.	Conformité des équipements des stations de traitement des eaux usées (P204.3)	19
3.5.	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration (P205.3).....	19
3.6.	Taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation (P206.3).....	19
4.	Financement des investissements.....	21
4.1.	Montants financiers.....	21
4.2.	Etat de la dette du service	21
4.3.	Amortissements	21
4.4.	Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'utilisateur et les performances environnementales du service et montants prévisionnels des travaux	22
4.5.	Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice	22
5.	Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l’eau.....	23
5.1.	Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P207.0).....	23
6.	Tableau récapitulatif des indicateurs	24
	Annexe 1 : Délibération d’approbation du RPQS AC 2021	25
	Annexe 2 : Rapport DDT82 – Assainissement.....	28

1. CARACTERISATION TECHNIQUE DU SERVICE

1.1. Présentation du territoire desservi



Le service est géré au niveau communal
 intercommunal

- Nom de la collectivité : Montech
- Caractéristiques (commune, EPCI et type, etc.) : Commune
- Compétences liées au service :

	Oui	Non
Collecte	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Transport	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Dépollution	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Contrôle de raccordement	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Elimination des boues produites	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

- Territoire desservi (communes adhérentes au service, secteurs et hameaux desservis, etc.) : Montech
- Existence d'une CCSPL Oui Non
- Existence d'un zonage Oui, date d'approbation* : 07/10/2013 (annexe au PLU) Non
- Existence d'un règlement de service Oui, date d'approbation* : 01/12/2016 (contrat DSP) Non

* Approbation en assemblée délibérante

1.2. Mode de gestion du service



Le service est exploité en **Délégation par Entreprise privée**

Nature du contrat :

- Nom du prestataire : SAUR
- Date de début de contrat : 1^{er} janvier 2017
- Date de fin de contrat initial : 31 décembre 2024
- Date effective de fin de contrat (après avenant le cas échéant) : -
- Nombre d'avenants et nature des avenants :
 - 1 avenant comprenant :**
 - **Intégration d'un système d'injection pour le traitement H2S au PR Lagune**
 - **Intégration des bennes à boues**
 - **Passage en compte de renouvellement**
- Nature exacte de la mission du prestataire : collecte et traitement

1.3. Estimation de la population desservie (D201.0)



Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'assainissement collectif sur laquelle elle est ou peut être raccordée.

Le service public d'assainissement collectif dessert **5 651** habitants au 31/12/2021 (6 219 au 31/12/2020).

Remarque : estimation modifiée avec un ratio de 2,1 habitants/abonné.

1.4. Nombre d'abonnés



Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

Le service public d'assainissement collectif dessert **2 691** abonnés au 31/12/2021 (2 599 au 31/12/2020).

La répartition des abonnés par commune est la suivante :

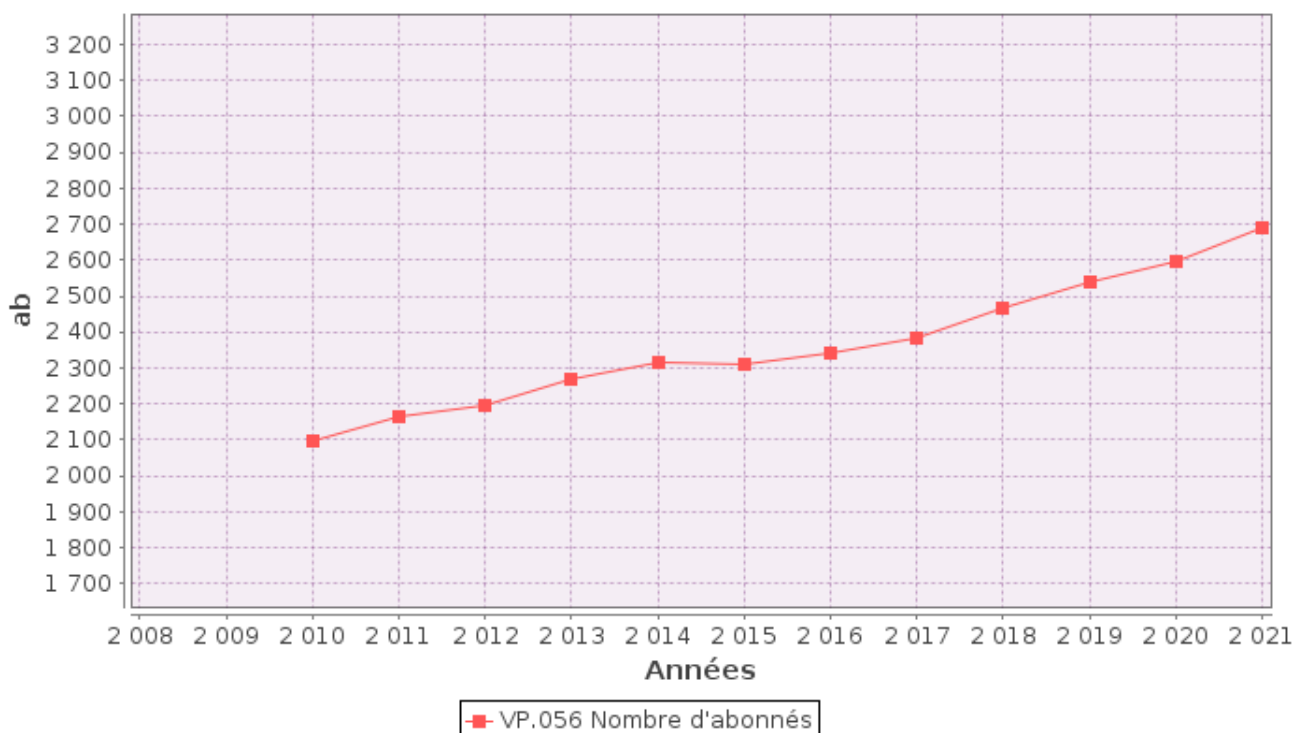
Commune	Nombre total d'abonnés au 31/12/2019	Nombre total d'abonnés au 31/12/2020	Nombre total d'abonnés au 31/12/2021
Montech	2 539	2 599	2 691
Total	2 539	2 599	2 691
Variation	3 %	2,4 %	3,5%

Le nombre d'abonnés potentiels déterminé à partir du document de zonage d'assainissement : 3 350.

Remarque : estimation selon les conclusions du schéma directeur d'assainissement (janvier 2013)

31/12/2021. (47,32 abonnés/km au 31/12/2020).

Le nombre d'habitants par abonné (population desservie rapportée au nombre d'abonné) est de 2,1 habitants/abonné au 31/12/2021. (2,39 habitants/abonné au 31/12/2020).

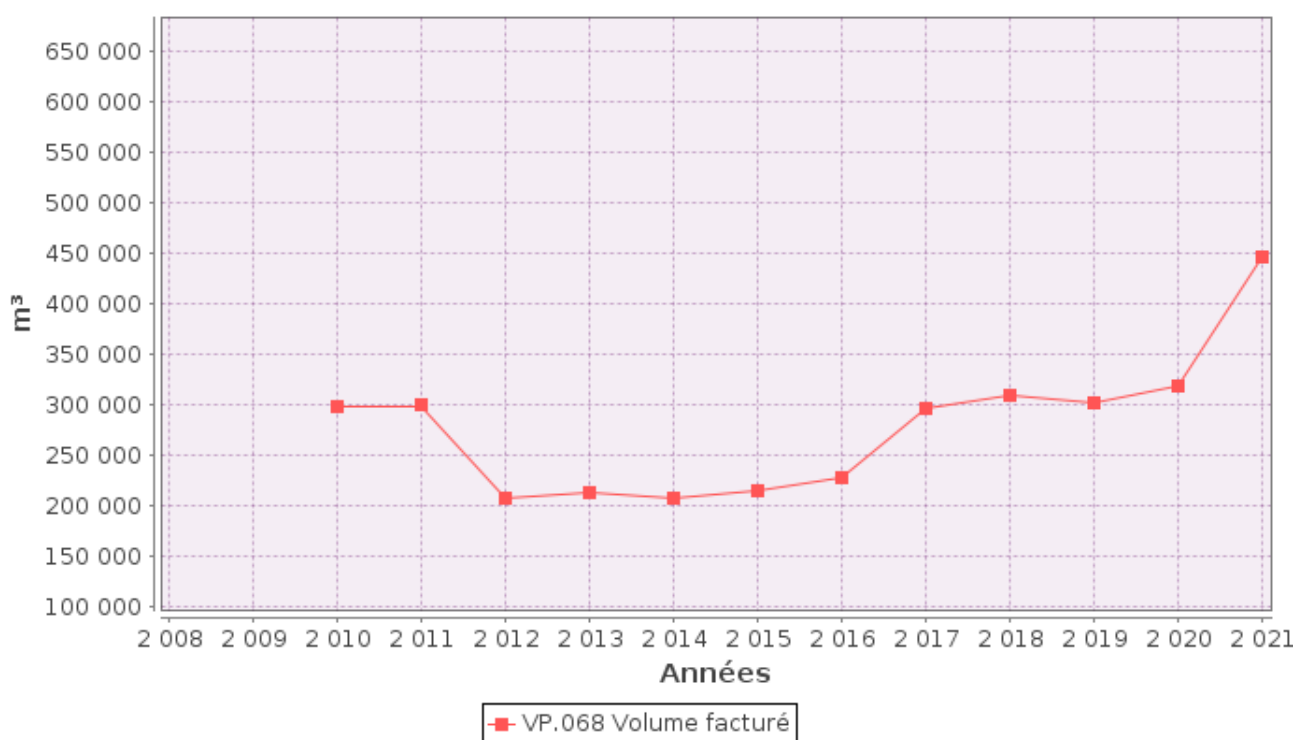


1.5. Volumes facturés



	Volumes facturés durant l'exercice 2019 en m ³	Volumes facturés durant l'exercice 2020 en m ³	Volumes facturés durant l'exercice 2021 en m ³
Abonnés domestiques ⁽¹⁾	302 158	318 610	445 609
Abonnés non domestiques			
Total des volumes facturés aux abonnés	302 158	318 640	445 609
Variation	-2,5 %	5,4 %	39,9%

(1) Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.



1.6. Autorisations de déversements d'effluents industriels (D.202.0)



Le nombre d'arrêtés autorisant le déversement d'eaux usées non-domestiques signés par la collectivité responsable du service de collecte des eaux usées en application et conformément aux dispositions de l'article L1331-10 du Code de la santé publique est de 0 au 31/12/2021 (0 au 31/12/2020).

1.7. Linéaire de réseaux de collecte (hors branchements) et/ou transfert



Le réseau de collecte et/ou transfert du service public d'assainissement collectif est constitué de :

- 0 km de réseau unitaire hors branchements,
- 55,23 km de réseau séparatif d'eaux usées hors branchements,

soit un linéaire de collecte total de 55,23 km (54,92 km au 31/12/2020).

Remarque : La différence entre 2019 et 2020 vient de l'intégration de plan de récolement au SIG par l'exploitant.

En 2021, Aucun ouvrage ne permet les déversements d'effluents au milieu naturel par temps de pluie sur le réseau de collecte.

Remarque : Mise en place d'un déversoir d'orage en janvier 2022 route de Rougerie

1.8. Ouvrages d'épuration des eaux usées



Le service gère 1 Stations de Traitement des Eaux Usées (STEU) qui assurent le traitement des eaux usées.

STEU N°1 : Nouvelle Station d'épuration Montech-Finhan-Montbartier
Code Sandre de la station : 0582125V004

Caractéristiques générales											
Filière de traitement (cf. annexe)		Boue activée aération prolongée (très faible charge)									
Date de mise en service		01/06/2008									
Commune d'implantation		Montech (82125)									
Lieu-dit		Barbara									
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾		13000									
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j		1 950									
Prescriptions de rejet											
Soumise à		<input checked="" type="checkbox"/> Autorisation en date du 03 Juillet 2006 <input type="checkbox"/> Déclaration en date du ...									
Milieu récepteur du rejet		Type de milieu récepteur		Eau douce de surface							
		Nom du milieu récepteur		GARONNE							
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)				et / ou				Rendement (%)	
DBO ₅		25				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou				-	
DCO		125				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou				-	
MES		35				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou				-	
NGL						<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou					
NTK						<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou					
pH						<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou					
NH ₄ ⁺						<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou					
Pt						<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou					
Charges rejetées par l'ouvrage											
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO ₅		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
Moyenne des bilans mensuels	Oui	1,65	99,3	20,13	96,3	3,3	98,9	2,28	-	2,8	63,3

⁽¹⁾ EH ou Equivalent-Habitant : unité de mesure de la capacité d'une filière d'épuration, basée sur le rejet journalier moyen théorique d'un abonné domestique

1.9. Quantités de boues issues des ouvrages d'épuration (D203.0)

❖ Quantités de boues produites par les ouvrages d'épuration



Boues produites entre le 1 ^{er} janvier et le 31 décembre	Exercice 2019 en tMS	Exercice 2020 en tMS	Exercice 2021 en tMS
Nouvelle Station d'épuration montech-finhan-montbartier (Code Sandre : 0582125V004)	73,295	95,232	76,101
Total des boues produites	73,259	95,232	76,101

❖ Quantités de boues évacuées des ouvrages d'épuration



Boues évacuées entre le 1 ^{er} janvier et le 31 décembre	Exercice 2019 en tMS	Exercice 2020 en tMS	Exercice 2021 en tMS
Nouvelle Station d'épuration montech-finhan-montbartier (Code Sandre : 0582125V004)	74,99	87,69	73,67
Total des boues évacuées	75	87,7	73,7

2. TARIFICATION DE L'ASSAINISSEMENT ET RECETTES DU SERVICE

2.1. Modalités de tarification



La facture d'assainissement collectif comporte une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, etc.).

Les tarifs applicables aux 01/01/2021 et 01/01/2022 sont les suivants :

	Au 01/01/2021	Au 01/01/2022
Participation pour l'Assainissement Collectif (PAC) ⁽¹⁾	18,30 €/m ²	18,30 €/m ²
Participation aux frais de branchement	Selon bordereau	Selon bordereau

(1) Cette participation, créée par l'article 30 de la loi de finances rectificative pour 2012 n° 2012-354 du 14 mars 2012, correspond à l'ancienne Participation pour le Raccordement au Réseau d'Assainissement (PRRA), initialement Participation pour Raccordement à l'Egout (PRE)

Tarifs		Au 01/01/2021	Au 01/01/2022
Part de la collectivité			
Part fixe (€ HT/an)			
	Abonnement ⁽¹⁾	30,6 €	30,6 €
Part proportionnelle (€ HT/m ³)			
	Prix au m ³	0,613 €/m ³	0,613 €/m ³
	Autre :	___ €	___ €
Part du délégataire			
Part fixe (€ HT/an)			
	Abonnement ⁽¹⁾	34,9 €	36,44 €
Part proportionnelle (€ HT/m ³)			
	Prix au m ³	1,1599 €/m ³	1,2111 €/m ³
Taxes et redevances			
Taxes			
	Taux de TVA ⁽²⁾	10 %	10 %
Redevances			
	Modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	0,25 €/m ³	0,25 €/m ³
	VNF rejet :	___ €/m ³	___ €/m ³
	Autre : _____	___ €/m ³	___ €/m ³

⁽¹⁾ Cet abonnement est celui pris en compte dans la facture 120 m³.

⁽²⁾ L'assujettissement à la TVA est volontaire pour les services en régie et obligatoire en cas de délégation de service public.

Les délibérations fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés pour l'exercice sont les suivantes :

➤ Délibération du 14/12/2007 effective à compter du 01/01/2008 fixant les tarifs du service d'assainissement

collectif.

- Délibération du 30/11/2020 effective à compter du 01/01/2021 modifiant les tarifs du service d'assainissement collectif suite à l'avenant technique

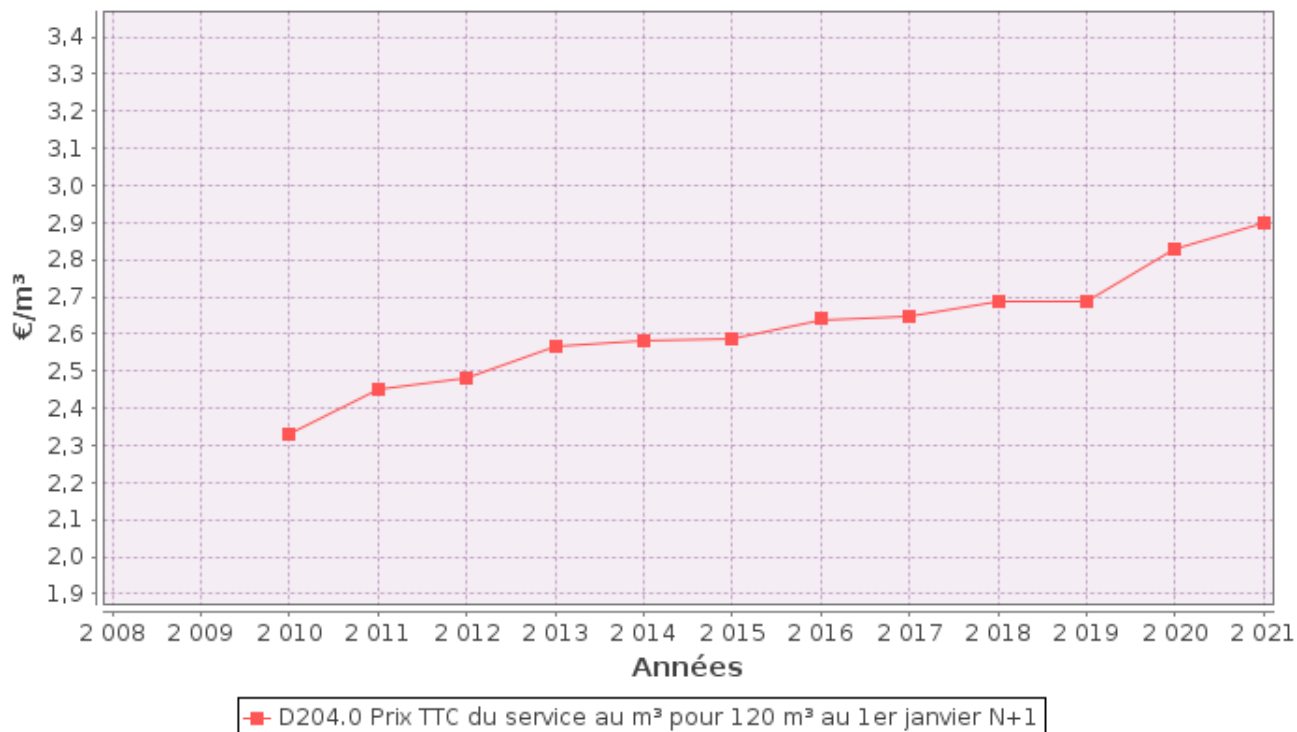
2.2. Facture d'assainissement type (D204.0)



Les tarifs applicables au 01/01/2021 et au 01/01/2022 pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 m³/an) sont :

Facture type	Au 01/01/2021 en €	Au 01/01/2022 en €	Variation en %
Part de la collectivité			
Part fixe annuelle	30,60	30,60	0%
Part proportionnelle	73,56	73,56	0%
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant à la collectivité	104,16	104,16	0%
Part du délégataire (en cas de délégation de service public)			
Part fixe annuelle	34,90	36,44	4,4%
Part proportionnelle	139,19	145,33	4,4%
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant au délégataire	174,09	181,77	4,4%
Taxes et redevances			
Redevance de modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	30,00	30,00	0%
VNF Rejet :	—	—	—%
Autre : _____	—	—	—%
TVA	30,83	31,59	2,5%
Montant des taxes et redevances pour 120 m ³	60,82	61,59	1,3%
Total	339,07	347,52	2,5%
Prix TTC au m³	2,83	2,90	2,5%

ATTENTION : si la production et/ou le transport sont effectués par un autre service et sont facturés directement à l'abonné, il convient de rajouter ces tarifs dans le tableau précédent.



La facturation est effectuée avec une fréquence :

- annuelle
- semestrielle
- trimestrielle
- quadrimestrielle

Pour chaque élément du prix ayant évolué depuis l'exercice précédent, les éléments explicatifs (financement de travaux, remboursement de dettes, augmentation du coût des fournitures, etc.) sont les suivants :

- Part du délégataire : dû à l'indexation du prix (selon contrat DSP).

2.3. Recettes



Recettes de la collectivité :

Type de recette	Exercice 2019 en €	Exercice 2020 en €	Exercice 2021 en €	Variation en %
Redevance eaux usées usage domestique	242 040,88*	250 962,23*	252 104,41*	0,5%
<i>dont abonnements</i>	81 664,62*	84 346,06*	82 014,26*	2,8%
Redevance eaux usées usage non domestique				
<i>dont abonnements</i>				
Recette pour boues et effluents importés				
Régularisations (+/-)	- 280,00*	+ 31,44*	- 1 101,53*	
Total recettes de facturation	241 760,88	250 993,67	251 002,88	0,004%
Recettes de raccordement				
Prime de l'Agence de l'Eau	19 955,00	22 670,00	0***	
Contribution au titre des eaux pluviales				
Recettes liées aux travaux				
Contribution exceptionnelle du budget général				
Autres recettes (préciser)				
Total autres recettes				
Total des recettes	261 715,88	273 663,67	251 002,88	4,7%

* données issues du compte d'affermage

** données issues du CARE

*** non reçu à ce jour – réception en novembre N+1

Recettes de l'exploitant (si contrat de délégation) :

Type de recette	Exercice 2019 en €	Exercice 2020 en €	Exercice 2021 en €	Variation en %
Redevance eaux usées usage domestique	384 883,33*	415 795,56*	501 210,06*	20 %
<i>dont abonnements</i>	77 785,40*	82 289,44*	93 326,53*	13 %
Redevance eaux usées usage non domestique				
<i>dont abonnements</i>				
Recette pour boues et effluents importés				
Régularisations des ventes d'eau (+/-)	- 116,15*	- 210,62*	- 1 678,93*	
Total recettes de facturation	384 767,18	415 584,94	499 531,13	20 %
Recettes liées aux travaux	5 100,00**	14 200,00**	14 400,00**	
Produits accessoires	0	0	0	
Recettes Finhan-Montbartier	-	-	-	
Total autres recettes	5 100,00	14 200,00	14 400,00	
Total des recettes	389 867,18	429 784,94	513 931,13	20%

* données issues du compte d'affermage

** données issues du CARE

Remarque : L'augmentation des recettes de l'exploitant provient de l'augmentation des volumes couplée à la modification tarifaire (avenant n°1). Les recettes de la collectivité restent stables malgré l'augmentation des volumes du fait de la baisse de la part communale (à hauteur de l'augmentation de la part de l'exploitant suite à l'avenant n°1).

Recettes globales : Total des recettes de vente d'eau au 31/12/2021 : 815 441 € (741 311 au 31/12/2020).

Remarque : les recettes globales comprennent également les redevances perçues pour les organismes publics ainsi que les produits accessoires.

3. INDICATEURS DE PERFORMANCE

3.1. Taux de desserte par le réseau d'assainissement collectif (P201.1)



Cet indicateur est le ratio entre le nombre d'abonnés desservis par le réseau d'assainissement collectif et le nombre d'abonnés potentiels déterminé à partir du document de zonage d'assainissement.

$$\text{taux de desserte par les réseaux d'eaux usées} = \frac{\text{nombre d'abonnés desservis}}{\text{nombre d'abonnés potentiels}} * 100$$

Pour l'exercice 2021, le taux de desserte par les réseaux d'eaux usées est de 80,33% des 3 350 abonnés potentiels (77,58% pour 2020).

3.2. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P202.2B)



L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées a évolué en 2013 (indice modifié par l'arrêté du 2 décembre 2013). De nouvelles modalités de calcul ayant été définies, les valeurs d'indice affichées à partir de l'exercice 2013 ne doivent pas être comparées à celles des exercices précédents.

L'obtention de 40 points pour les parties A et B ci-dessous est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de collecte et de transport des eaux usées mentionné à l'article D 2224-5-1 du code général des collectivités territoriales.

La valeur de cet indice varie entre 0 et 120 (ou 0 et 100 pour les services n'ayant pas la mission de distribution).

La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessous et avec les conditions suivantes :

- Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.
- Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

	nombre de points	Valeur	points potentiels
PARTIE A : PLAN DES RESEAUX (15 points)			
VP.250 - Existence d'un plan de réseaux mentionnant la localisation des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage, ...) et les points d'autosurveillance du réseau	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.251 - Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 5 points non : 0 point	Oui	5
PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX (30 points qui ne sont décomptés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)			
VP.252 - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	0 à 15 points sous conditions ⁽¹⁾	Oui	15
VP.254 - Procédure de mise à jour des plans intégrant la mise à jour de l'inventaire des réseaux		Oui	
VP.253 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres		95,55%	
VP.255 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions ⁽²⁾	98,54%	15
PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX (75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins ont été obtenus en partie A et B)			
VP.256 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel le plan des réseaux mentionne l'altimétrie	0 à 15 points sous conditions ⁽³⁾	8,74%	0
VP.257 Localisation et description des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage, ...)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.258 Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de collecte et de transport des eaux usées (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.259 - Nombre de branchements de chaque tronçon dans le plan ou l'inventaire des réseaux ⁽⁴⁾	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.260 - Localisation des interventions et travaux réalisés (curage curatif, désobstruction, réhabilitation, renouvellement, ...) pour chaque tronçon de réseau	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.261 - Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel d'inspection et d'auscultation du réseau assorti d'un document de suivi contenant les dates des inspections et les réparations ou travaux qui en résultent	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.262 - Existence et mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
TOTAL (indicateur P202.2B)	120	-	95

(1) l'existence de l'inventaire et d'une procédure de mise à jour ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des matériaux et diamètres sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des matériaux et diamètres atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(2) l'existence de l'inventaire ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des périodes de pose sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des périodes de pose atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(3) Si la connaissance de l'altimétrie atteint 50, 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points obtenus sont respectivement de 10, 11, 12, 13, 14 et 15

(4) non pertinent si le service n'a pas la mission de collecte

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux du service est 95 pour l'exercice 2021 (95 pour 2020).

3.3. Conformité de la collecte des effluents (P203.3)



(réseau collectant une charge > 2000 EH)

Cet indicateur – de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque système de collecte (ensemble de réseaux aboutissant à une même station) – s'obtient auprès des services de la Police de l'Eau.

Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par l'importance de la charge brute de pollution organique transitant par chaque système.

	Charge brute de pollution transitant par le système de collecte en kg DBO5/j pour l'exercice 2021	Conformité exercice 2019 0 ou 100	Conformité exercice 2020 0 ou 100	Conformité exercice 2021 0 ou 100
Nouvelle Station d'épuration Montech-Finhan-Montbartier	341,73	100	100	100

Pour l'exercice 2021, l'indice global de conformité de la collecte des effluents est **100** (100 en 2020).

3.4. Conformité des équipements des stations de traitement des eaux usées (P204.3)



(uniquement pour les STEU d'une capacité > 2000 EH)

Cet indicateur – de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque station de traitement des eaux usées d'une capacité > 2000 EH – s'obtient auprès des services de la Police de l'Eau.

Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par les charges brutes de pollution organique pour le périmètre du système de traitement de chaque station de traitement des eaux usées.

	Charge brute de pollution organique reçue par la station de traitement des eaux usées en kg DBO5/j exercice 2021	Conformité exercice 2019 0 ou 100	Conformité exercice 2020 0 ou 100	Conformité exercice 2021 0 ou 100
Nouvelle Station d'épuration Montech-Finhan-Montbartier	341,73	100	100	100

Pour l'exercice 2021, l'indice global de conformité des équipements des STEU est **100** (100 en 2020).

3.5. Conformité de la performance des ouvrages d'épuration (P205.3)



(uniquement pour les STEU d'une capacité > 2000 EH)

Cet indicateur – de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque station de traitement des eaux usées d'une capacité > 2000 EH – s'obtient auprès de la Police de l'Eau.

Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par les charges brutes de pollution organique pour le périmètre du système de traitement de chaque station de traitement des eaux usées.

	Charge brute de pollution organique reçue par la station de traitement des eaux usées en kg DBO5/j exercice 2020	Conformité exercice 2018 0 ou 100	Conformité exercice 2019 0 ou 100	Conformité exercice 2021 0 ou 100
Nouvelle Station d'épuration montech-finhan-montbartier	415,1	100	100	100

Pour l'exercice 2021, l'indice global de conformité de la performance des ouvrages d'épuration est **100** (100 en 2020).

3.6. Taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation (P206.3)



Une filière d'évacuation des boues d'épuration est dite conforme si elle remplit les deux conditions suivantes :

- le transport des boues est effectué conformément à la réglementation en vigueur,
- la filière de traitement est autorisée ou déclarée selon son type et sa taille.

Filières mises en oeuvre		tMS
Valorisation agricole	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Compostage	<input checked="" type="checkbox"/> Conforme	73,67
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Incinération	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Evacuation vers une STEU ⁽¹⁾	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Autre : ...	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
<i>Tonnage total de matières sèches évacuées conformes</i>		73,67

⁽¹⁾ L'évacuation vers une STEU d'un autre service peut être considérée comme une filière conforme si le service qui réceptionne les boues a donné son accord (convention de réception des effluents) et si sa STEU dispose elle-même d'une filière conforme.

$$\text{taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation} = \frac{\text{TMS admis par une filière conforme}}{\text{TMS total évacué par toutes les filières}} * 100$$

Pour l'exercice 2021, le taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation est 100% (100% en 2020).

4. FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS

4.1. Montants financiers



	Exercice 2019	Exercice 2020	Exercice 2021
Montants financiers HT des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire	477 066,63 €	46 653,95 €	0 €
Travaux d'urgence Faubourg Saint Blaise (réparation)			
Chemisage centre Bourg (marché à bon)			
Renouvellement Faubourg Saint Blaise			
Chemisage secteur Launet (marché à bon)	421 702,08 €		
Extension refoulement Pisciculture	29 296,20 €		
Remise en service du dégraisseur	16 718,35 €		
Mise en place de boîtes siphoniques	9 350 €		
Extension réseau EU route de Cadars		7 521,51 €	
Traitement H2S PR Lagune		21 629,84 €	
Revêtement Fbg St Blaise (suite renouvellement EU)		17 502,60 €	
Montants financiers HT des études engagées pendant le dernier exercice budgétaire	23 613,00 €	13 137,85 €	57 462,42 €
Gestion patrimoniale	17 860,75 €	10 573,60 €	57 462,42 €
Renouvellement autorisation rejet STEP (DLE)	5 752,25 €	2 564,25 €	
Dont montants des subventions en €	56 513,37 €	47 980,00 €* 	35 507,00 €*
Montants des contributions du budget général en €	0 €	0 €	0 €

* une partie des aides reçues concernent le budget précédent.

Remarque : Il n'y a pas eu de travaux payés en 2021. Cependant, certains travaux ont été engagés fin 2021 et seront payés sur le budget 2022, notamment le DO Rougerie et les travaux de réhabilitation avec le marché à bon de commande.

4.2. Etat de la dette du service



L'état de la dette au 31 décembre 2021 fait apparaître les valeurs suivantes :

		Exercice 2019	Exercice 2020	Exercice 2021
Encours de la dette au 31 décembre N (montant restant dû en €)		1 621 399,49 €	1 543 896,22 €	1 464 964,44 €
Montant remboursé durant l'exercice en €	en capital	76 102,50 €	77 503,27 €	78 931,78 €
	en intérêts	30 671,87 €	29 303,60 €	27 893,99 €

4.3. Amortissements



Pour l'exercice 2021, la dotation aux amortissements a été de 140 050,92 € (145 494,64 € en 2020).

4.4. Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'utilisateur et les performances environnementales du service et montants prévisionnels des travaux



Projets à l'étude	Montants prévisionnels en €	Période de mise en œuvre
Étude patrimoniale du réseau	54 849,05€	2018-2022
Recherche micropolluants	17 900,00 €	2022-2023

4.5. Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice

Projets à l'étude	Montants prévisionnels en €	Période de mise en œuvre
Mise en place d'un déversoir d'orage route de Rougerie	10 000,00 €	2021-2022
Travaux de réhabilitation des réseaux suite à l'étude patrimoniale	350 000,00 €	2021-2024

5. ACTIONS DE SOLIDARITE ET DE COOPERATION DECENTRALISEE DANS LE DOMAINE DE L'EAU

5.1. Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P207.0)



Cet indicateur a pour objectif de mesurer l'implication sociale du service.

Entrent en ligne de compte :

- les versements effectués par la collectivité au profit d'un fonds créé en application de l'article L261-4 du Code de l'action sociale et des familles (Fonds de Solidarité Logement, par exemple) pour aider les personnes en difficulté,
- les abandons de créance à caractère social, votés au cours de l'année par l'assemblée délibérante de la collectivité (notamment ceux qui sont liés au FSL).

163,65 € ont été abandonnés et/ou versés à un fonds de solidarité, soit 0,0004 €/m³ pour l'année 2021 (0 €/m³ en 2020).

6. TABLEAU RECAPITULATIF DES INDICATEURS

		Valeur 2019	Valeur 2020	Valeur 2021
	Indicateurs descriptifs des services			
D201.0	Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaire ou séparatif	5 916	6 219	5 651
D202.0	Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées	0	0	0
D203.0	Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration [tMS]	75	87,7	73,7
D204.0	Prix TTC du service au m ³ pour 120 m ³ [€/m ³]	2,69	2,83	2,9
	Indicateurs de performance			
P201.1	Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	75,79%	77,58%	80,33%
P202.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées [points]	95	95	95
P203.3	Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	100%	100%	100%
P204.3	Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	100%	100%	100%
P205.3	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	100%	100%	100%
P206.3	Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation	100%	100%	100%
P207.0	Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité [€/m ³]	0,0002	0	0,0004

ANNEXE 1 : DELIBERATION D'APPROBATION DU RPQS AC 2021

AR Prefecture

O82-218201259-20220917-202209D28-DE
 Reçu le 19/09/2022
 Publié le 19/09/2022

DÉPARTEMENT DU TARN ET GARONNE

COMMUNE DE MONTECH
 EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Transmis en Préfecture
 le :

Notifié ou Publié le :

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de l'acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse, dans un délai de 2 mois à compter de sa transmission en Préfecture et de sa publication/notification.

L'an deux mille vingt-deux, le 17 septembre à 9 heures, le Conseil municipal de Montech, dûment convoqué le 9 septembre, s'est réuni au lieu habituel de ses séances (arrêté n°A.M.2022-02/82), sous la présidence de Monsieur Jacques MOIGNARD, Maire.

Conseillers : 29

Présents : 23 Procurations : 6 Absent : 0 Votants : 29

Membres présents :

Monsieur Jacques MOIGNARD, Maire
 Mesdames Messieurs ARAKELIAN Marie-Anne, GAUTIE Claude, LAVERON Isabelle, DAIME Guy, CASSAGNEAU Grégory, DOSTES Fanny, TAUPIAC Gérard, Adjoint.

Mesdames et Messieurs BELY Robert, BOSCO-LACOSTE Fabienne, CARCELLE Corinne, DAL-SOGLIO Didier, DECOUDUN Isabelle, FOURNIER Galina, GOUNY Claire, JEANDOT Philippe, LENGARD Eric, LOY Bernard, MONBRUN Chantal, ROUSSEAUX Xavier, D'HELLY Catherine, LAGRANGE Eric, NEVEUX Alexandre.

Membres représentés :

Mme LLAURENS, représentée par M. GAUTIE
 Mme BELLIOU, représentée par Mme ARAKELIAN
 Mme EDET, représentée par M. MOIGNARD
 Mme FOURNIER C., représentée par M. TAUPIAC
 M. NDEREYIMANA, représenté par M. ROUSSEAUX
 Mme DE CASTELNAU, représentée par M. LAGRANGE

Membre absent excusé :

M. NEVEUX est désigné secrétaire de séance.

Délibération n° 202209D28

Objet : Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service Public d'assainissement collectif – Exercice 2021

Votants : 29 Abstention : 0 Exprimés : 29 Contre : 0 Pour : 29

Le rapporteur donne lecture du rapport suivant :

Considérant que le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public d'assainissement collectif (RPQS) ;

Considérant que ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 9 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération ;

Considérant qu'en application de l'article D.2224-7 du CGCT, le présent rapport et sa délibération seront transmis dans un délai de 15 jours, par voie électronique, au Préfet et au système d'information prévu à l'article L. 213-2 du code de l'environnement (le SISPEA). Ce SISPEA correspond à l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement (www.services.eaufrance.fr) ;

Considérant que le Rapport annuel sur le Prix et la Qualité des Services doit contenir, à minima, les indicateurs décrits en annexes V et VI du CGCT. Ces indicateurs doivent, en outre, être saisis par voie électronique dans le SISPEA dans ce même délai de 15 jours ;

Considérant que le présent rapport est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement ;

Considérant les documents remis en commissions Voirie bâtiments communaux et sécurité et Urbanisme réunies le 7 septembre 2022 ;

Après présentation de ce rapport ;

AR Prefecture

082-218201259-20220917-202209D28-DE
Reçu le 19/09/2022
Publié le 19/09/2022

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Adopte le rapport 2021 sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif ;
- Décide décider de mettre en ligne le rapport et sa délibération sur le site www.services.eauffrance.fr.

Le secrétaire de séance, Alexandre NEVEUX



Fait et Délibéré les Jours, Mois et An,
Que dessus, Pour Extrait Certifié Conforme,
Montech, le 19 septembre 2022

Le Maire, Jacques MOIGNARD



ANNEXE 2 : RAPPORT DDT82 – ASSAINISSEMENT

L'INTEO

assainissement

La feuille d'information sur l'assainissement collectif

2022

(Données exercice 2020 issues de l'observatoire de l'eau et de l'assainissement (portail SISPEA))

TARN-et-GARONNE

ORGANISATION

En grande majorité communale
(61 % des services)

117 services (entités de gestion) assurent la compétence en assainissement collectif pour l'exercice 2020.

96 services ont publié leurs données de l'exercice 2020 sur le portail SISPEA, soit un taux de publication de 82 %.

La compétence est exercée par 78 collectivités : 71 communes ; 4 syndicats et 3 établissements publics de coopération intercommunale.

47 communes n'ont pas de service d'assainissement collectif.



Les services sont majoritairement des communes

EXPLOITATION

90 % des services gérés en régie

- 105 entités de gestion sont en régie directe ou avec prestataire (90 %)

- 12 sont en délégation (10 %), via Veolia, SAUR et GEM.



- 90 % en régie
- 10 % en délégation

COLLECTE DES EAUX USÉES

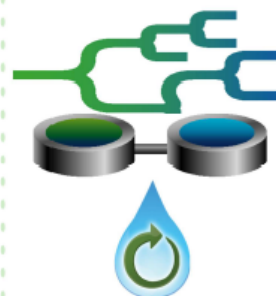
Un linéaire de réseau de collecte de plus de 1 243 km pour 96 services renseignés

Les connaissances disponibles sur l'observatoire sont issues de 96 services (données publiées sur SISPEA) :

- réseau unitaire : 69 km,

- réseau séparatif : 1 174 km.

Les réseaux de collecte sont majoritairement conçus selon le mode séparatif (94,4%)



ÉPURATION

149 stations d'épuration de 40 à 95 000 EH sur 129 communes

Les eaux usées sont traitées par traitement biologique (filtres à sable, filtres plantés de roseaux, boues activées...).

Les ouvrages ont produit plus de 1 968 tonnes de boues à l'année

CONFORMITÉ DES STATIONS

87 % des équipements d'épuration de 200 EH et plus sont jugés conformes en 2020, (soit 73 STEU/84) au regard des prescriptions nationales issues de la directive sur les eaux résiduaires urbaines.

PRIX

270 € TTC pour 120 m³ (prix au 1^{er} janvier 2021)

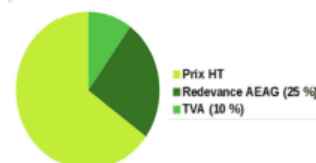
Le prix du service comprend une partie fixe (abonnement) et une partie variable (prix au m³ consommé).

Une redevance pour modernisation des réseaux est facturée à l'abonné et reversée à l'Agence de l'Eau Adour-Garonne (0,25 €/m³ pour la période 2019-2024).

Le prix moyen pondéré au nombre d'abonnés domestiques au 01/01/2021 (année N+1) est de 2,25 €/m³ TTC (1,46 € HT/m³)

La TVA est à 10% depuis le 01/01/2014 (7% auparavant).

Prix du service au m³ : 2,25 € TTC (2021)
Répartition des montants collectés



DONNÉES

Les données sont issues de l'observatoire de l'eau.

Pour plus d'informations vous pouvez consulter :

<http://www.services.eaufrance.fr>

<http://assainissement.developpement-durable.gouv.fr>

Adresse méi du référent local de l'observatoire pour le Tarn-et-Garonne : ddt-sispea82@tarn-et-garonne.gouv.fr



DDT Tarn-et-Garonne , le 26/04/2022